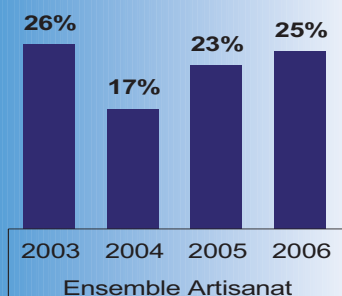


1. - Le contrat nouvelles embauches conforte la création d'emploi dans l'artisanat - Chiffres clés -
2. - Ouverture dominicale - Précisions sur le statut des conjoints - Chiffres clés -
3. - Baisse du coût du travail - Chantiers sociaux - Chiffres clés - Désignations -
4. - Les Brèves - L'agenda -

Chiffres clés

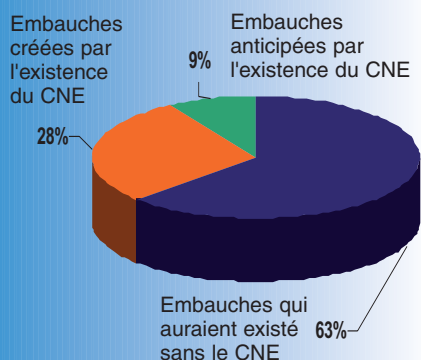
Entreprises ayant embauché au cours du premier semestre

(parmi les entreprises ayant au moins 1 salarié)



L'artisanat qui a augmenté ses effectifs de 450.000 salariés entre 1998 et 2004, continue à embaucher massivement. Un quart des entreprises artisanales a embauché au cours du 1er semestre 2006.

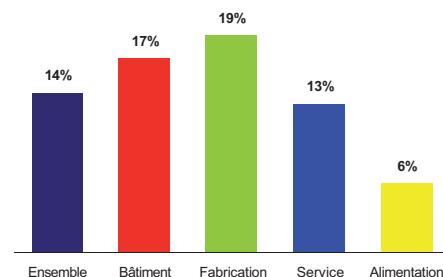
Motivations d'embauche en CNE



Plus d'un tiers (37%) des embauches réalisées au cours du premier semestre 2006 n'aurait pas eu lieu sans l'existence du CNE.

Le Contrat nouvelles embauches conforte la création d'emploi dans l'artisanat

L'artisanat qui a augmenté ses effectifs salariés de 20 % entre 1998 et 2004, continue de créer des dizaines de milliers d'emplois chaque année. Oui, l'artisanat mérite bien son appellation de "Première entreprise de France" tant sa contribution à la création de richesses et d'emplois apparaît incontestable. Une enquête UPA/I+C* révélée en juillet dernier est venue confirmer cette tendance et a souligné les bénéfices du CNE -Contrat nouvelles embauches- en matière d'emploi. Un artisan sur quatre a recruté au cours du premier semestre 2006 et ils sont encore 18% à prévoir une embauche au cours du deuxième semestre, des résultats en progression depuis 2004. Pour autant, d'importants besoins de recrutement demeurent. Près de deux artisans sur cinq ne parviennent pas à embaucher, essentiellement par manque de candidats qualifiés. L'étude confirme le succès du CNE dès la première année de sa mise en œuvre (août 2005). En effet, 14% des embauches ont été réalisées en CNE au cours du premier semestre 2006. En outre, il apparaît que 28% des artisans n'auraient pas embauché et que 9% auraient retardé leur recrutement, si cette nouvelle forme de contrat n'avait pas été instaurée. Les résultats de l'enquête prouvent à plusieurs titres que ce contrat a apporté une vraie réponse aux chefs



Poids des CNE dans les embauches du 1er semestre, selon les secteurs de l'artisanat

d'entreprise artisanale, loin de la précarité dénoncée par certains :

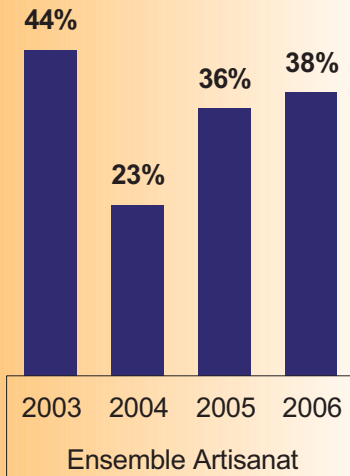
- le CNE a majoritairement (55%) servi à augmenter les effectifs des entreprises ;
- 96% des bénéficiaires d'un CNE (embauchés au cours du premier semestre 2006) travaillent encore dans l'entreprise qui les a employés, soit un taux de rupture limité à 4% ;
- 75% des artisans prévoient de garder leurs salariés embauchés en CNE au-delà de la période de consolidation de deux ans. Même si elle n'envisage pas le CNE comme une solution miracle, l'UPA considère que ce nouveau contrat apporte une arme complémentaire tout à fait adaptée au combat contre le chômage et contre les difficultés de recrutement dans les petites entreprises.

* Enquête réalisée par l'Institut I+C au cours du 1er semestre 2006, auprès d'un échantillon de 3.500 entreprises artisanales.

Chiffres clés

(suite de l'enquête UPA / I+C sur l'emploi et le CNE)

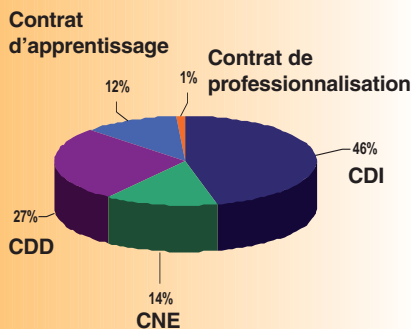
Artisans déclarant éprouver des difficultés pour recruter de la main d'oeuvre



L'augmentation des besoins de personnel dans l'artisanat s'accompagne malheureusement d'une amplification des difficultés de recrutement. Près de deux artisans sur cinq déclarent rencontrer des difficultés pour trouver du personnel, d'abord en raison de l'absence ou du manque de qualification des candidats.

L'embauche effective

(répartition selon le contrat de travail des salariés embauchés au 1er semestre 2006)



Moins d'un an après son entrée en vigueur, le CNE s'impose comme le troisième contrat le plus souscrit dans les entreprises artisanales. Le CNE représente 14% des embauches réalisées au premier semestre 2006, un chiffre supérieur à celui enregistré par l'ensemble des entreprises employant moins de 20 salariés.

Un non-sens économique et un mauvais choix de société

A la suite de deux initiatives parlementaires intervenues au début de l'été, une polémique s'est engagée autour de l'idée de généraliser l'ouverture des commerces le dimanche. En réaction, l'UPA a tenu à affirmer que les projets allant dans ce sens reposent sur un non-sens économique et qu'ils aboutiraient à un choix de société que les Français rejettent dans leur grande majorité. Les règles actuelles en matière d'ouverture dominicale garantissent en effet une concurrence équitable entre les différentes formes de commerce et sont assorties de possibilités de dérogations qui permettent de répondre aux attentes de la population. En outre, considérer que le pouvoir d'achat des Français est extensible au point de pouvoir ajouter une journée de consommation par semaine est une erreur flagrante ; toute ouverture supplémentaire serait compensée par une baisse de consommation à d'autres périodes de la semaine ou auprès d'autres catégories de commerces. Rompre l'équilibre actuel se traduirait donc par des suppressions d'emplois et des cessations d'activité dans l'artisanat et le



commerce de proximité, au profit de zones périurbaines déshumanisées exclusivement dédiées à la consommation de masse. Sachant de surcroît qu'à chiffre d'affaires égal les artisans et commerçants de proximité emploient trois fois plus de personnel que la grande distribution, une généralisation de l'ouverture des grandes et moyennes surfaces le dimanche, loin de créer des emplois, en détruirait. Dans ce contexte et alors que le fragile équilibre entre les différentes formes de commerce a déjà été mis à mal par la réforme de la loi Galland, une généralisation des ouvertures dominicales menacerait l'avenir de l'artisanat et du commerce de proximité. L'UPA s'opposera donc fermement à ces projets.

DECRET

Précisions sur le statut des conjoints

Comme chacun sait, l'entreprise artisanale s'organise souvent dans un cadre familial et le conjoint y tient fréquemment une place importante. L'UPA qui a beaucoup bataillé pour la prise en compte de cette réalité, constate avec satisfaction que les pouvoirs publics ont progressé dans ce sens au cours des dernières années. Ainsi, un décret paru en plein coeur de l'été est venu encadrer la protection des conjoints ; il oblige le conjoint du chef d'entreprise artisanale, commerciale ou libérale, à choisir un statut (conjoint collaborateur, conjoint associé ou conjoint salarié). En l'absence de choix, le statut de conjoint collaborateur devient le statut par défaut, de sorte que les conjoints bénéficient plus

systématiquement d'une protection sociale. Toutefois il sera nécessaire d'aller plus loin pour tenir compte de l'évolution de la société et reconnaître pleinement le rôle du conjoint au sein de l'entreprise. C'est ainsi que la commission des conjoints de l'UPA a mis en évidence plusieurs demandes qui resteront à honorer, telles que, l'ouverture du statut de conjoint collaborateur à l'ensemble des statuts juridiques du couple (PACS, concubinage), la possibilité pour le conjoint collaborateur de cumuler sa fonction avec toute autre activité exercée à l'extérieur de l'entreprise, et enfin l'obtention de la déductibilité totale du salaire brut du conjoint salarié du bénéfice de l'entreprise.

Priorité à la réforme de l'assiette des cotisations sociales patronales

La détermination avec laquelle les pouvoirs publics agissent depuis plusieurs années en vue de réduire le coût du travail en France, répond clairement à une demande de l'UPA. En annonçant la suppression des cotisations sociales patronales pour les salariés payés au SMIC dans les entreprises d'au plus 20 personnes, le gouvernement a affiché à juste titre sa volonté de poursuivre et d'approfondir la politique de réduction des charges qui pèsent sur le travail. Toutefois la mesure de suppression des charges au niveau du SMIC aura peu d'impact sur les entreprises artisanales sachant que la grande majorité des branches professionnelles de l'artisanat a revalorisé les grilles des salaires ces dernières années et qu'en conséquence les artisans rémunèrent leurs salariés à un niveau supérieur au

SMIC. La seule façon d'améliorer durablement la situation de l'emploi est de réformer le mode de financement de la sécurité sociale dans un sens plus juste et plus favorable à l'emploi, tel que l'a demandé le Président de la République. Le cap d'un allègement du coût du travail sur l'ensemble des salaires par une réforme des cotisations sociales patronales, doit impérativement être maintenu.



CHANTIERS SOCIAUX

Agenda chargé pour le gouvernement et les partenaires sociaux

Alors que le président de l'UPA a mis à profit l'été pour rencontrer tour à tour chacun des leaders syndicaux, la rentrée sociale s'annonce déjà chargée, pour le gouvernement comme pour les partenaires sociaux. Le premier doit mettre en oeuvre son nouveau plan pour l'emploi qui inclut notamment la suppression au 1er juillet 2007 pour les entreprises de moins de 20 salariés, de la cotisation patronale de sécurité sociale sur les salaires au niveau du SMIC. Le gouvernement envisage par ailleurs de présenter un projet de loi sur le dialogue social en octobre. S'inspirant du rapport Chertier, le texte devrait proposer, la création d'un conseil du dialogue social fusionnant quatre instances existantes, l'instauration d'une procédure de concertation avec les partenaires sociaux avant tout projet de loi relatif au droit du travail, et l'élaboration d'un agenda partagé de

réformes. Le projet de loi de finances pour 2007 devrait également intégrer la mesure instaurant au 1er janvier 2007 le "chèque transport" destiné à compenser la hausse du prix des carburants. En outre, le Premier ministre a fait savoir qu'il organiserait une conférence sur l'emploi et les revenus avant la fin de l'année. Les partenaires sociaux, dont l'UPA, seront largement consultés sur la plupart de ces chantiers ; ils devront par ailleurs engager la remise à plat du régime d'assurance chômage afin de mieux l'adapter aux variations du marché du travail, poursuivre la négociation en cours sur la diversité dans l'entreprise, progresser sur la pénibilité au travail (négociation non aboutie), faire un point d'étape financier sur les régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco, et enfin poursuivre la négociation relative aux accidents du travail et maladies professionnelles.

Chiffres-clés

ALLEGEMENTS

1,38 million de salariés d'entreprises de moins de 20 salariés étaient payés au SMIC en juillet 2005, selon le ministère de l'emploi.

La suppression des cotisations sociales au niveau du SMIC (hors accidents du travail) entrera en vigueur le 1er juillet 2007 et représentera une enveloppe budgétaire de 370 millions d'euros pour l'exercice 2007.

Ils ont dit...

"Il est souhaitable de poursuivre le mouvement de fiscalisation d'un financement de la protection sociale engagé depuis quinze ans, tout en confortant les avancées réalisées pour réduire le coût global du travail... Il est préférable de recourir, pour le choix des prélèvements de substitution, à des assiettes plus larges et connues, également utilisées hors de nos frontières..."

Extraits de la synthèse remise fin août au Premier ministre par le Centre d'analyse stratégique (ex commissariat au Plan) concernant le projet de réforme des cotisations sociales souhaité par le Président de la République.

Informations complémentaires : www.strategie.gouv.fr

Désignations

UPA BOURGOGNE
Marcel Chiffot -CAPEB-,
succède à la présidence à
Maurice Jouvenel -CNAMS-.

UPA POITOU-CHARENTES
Georges Guionnet -CNAMS-
succède à la présidence à
Jean-Michel Banlier -CNAMS-.

FFCGA
Hubert Libotte a succédé à la
présidence de la Fédération
française des coopératives et
groupements d'artisans -FFCGA-,
à Antoine Avazeri.

Le congrès de l'UPA, prélude aux échéances politiques

L'UPA qui a procédé à un vaste travail d'analyse de l'environnement économique et social des entreprises indépendantes et qui a mis en avant plus de cent propositions pour favoriser le développement de l'artisanat et du commerce de proximité dans la décennie à venir, profitera de son congrès du 19 octobre prochain pour mettre ces propositions au banc d'essai. Concrètement cela se traduira par des débats successifs entre d'une part un panel de personnalités représentatives des entreprises artisanales et d'autre part les représentants des principales formations politiques représentées au parlement.

L'actualité du RSI

Une circulaire ministérielle est venue préciser les conditions dans lesquelles le RSI exercera à compter du 1er janvier 2007, le rôle d'interlocuteur social unique (ISU). Cette mission qui sera effectuée par les caisses de base du RSI auxquelles sera transférée la compétence du recouvrement des cotisations d'allocations familiales, de la CSG et CRDS, ainsi que de la contribution formation professionnelle, consistera à recouvrir les cotisations et contributions sociales dues à titre personnel par les membres des professions artisanales, industrielles et commerciales. Certaines fonctions seront exercées exclusivement par le RSI, d'autres seront déléguées aux Urssaf ou aux organismes conventionnés.

Etude d'impact sur la TVA réduite

La Commission européenne a confié à une société danoise la mission d'analyser l'impact de la TVA réduite sur les biens et services en Europe en matière de création d'emploi, de croissance économique et d'effets sur le fonctionnement du marché intérieur. Cette étude constituera la première étape d'un processus qui doit conduire en 2009 ou 2010 à un accord définitif sur le maintien du principe de la TVA réduite et, sur son extension au plus grand nombre possible d'activités de main d'oeuvre. Pour sa part, Pierre Martin, Président de la Fédération nationale de la coiffure française et Trésorier de l'UPA, a écrit au Premier ministre le 28 juillet pour demander l'application du taux réduit de TVA aux prestations de coiffure.

13 villes visitées par le Train de la création et du développement d'entreprises

Conformément à la volonté de l'UPA et de l'APCMA, la "Première entreprise de France" a embarqué dans le "Train de la création et du développement d'entreprises" qui doit sillonner le pays du 12 au 28 septembre : Paris du 12 au 14, Caen le 15, Nantes le 16, Poitiers le 18, Bordeaux le 19, Clermont-Ferrand le 20, Lyon le 21, Perpignan le 22, Marseille le 23, Nce le 25, Dijon le 26, Nancy le 27, Lille le 28. L'objectif est d'informer toutes les personnes intéressées par la perspective de diriger une entreprise artisanale sur les caractéristiques des professions, les avantages de la reprise d'entreprise par rapport à la création ex nihilo, et sur les dispositifs pouvant les aider dans leur démarche.

Fonctionnaires européens : une semaine d'immersion dans une PME

Au lieu de rédiger des textes législatifs, durant une semaine 350 fonctionnaires cuiront du pain, travailleront en menuiserie ou répareront des canalisations. En effet, dans le cadre du programme "Expérience en entreprise" lancé le 17 juillet dernier, la Commission a décidé d'envoyer ses administrateurs de la direction générale des entreprises et de l'industrie travailler une semaine dans une PME. Bonne initiative.

L'agenda

14 JUILLET

Participation du Président de l'UPA à la réception à l'Elysée.

19 JUILLET

Rencontre entre le Président de l'UPA et le Président de la CFE-CGC, Bernard Van Craeynest.

Entretien du Président de l'UPA avec le ministre délégué à l'Emploi, au Travail et à la Formation professionnelle des jeunes, Gérard Larcher.

21 JUILLET

Emission Expression Directe UPA diffusée sur France 3.

6 SEPTEMBRE

Entretien entre le Président de l'UPA et le Secrétaire Général de la CFTC, Jacques Voisin.

Déplacement du Président et des Vice-Présidents de l'UPA à Blois, à l'occasion de la création de l'UPA Loir-et-Cher.

7 SEPTEMBRE

Entretien du Président de l'UPA avec le Secrétaire Général de l'Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises -UEAPME-, Hans Werner Müller.

12 SEPTEMBRE

Audition du Président et des Vice-Présidents de l'UPA par Gérard Larcher dans le cadre de la modernisation du dialogue social.

13 SEPTEMBRE

Déplacement du Président et des Vice-Présidents de l'UPA à l'UPA de l'Oise.

16 SEPTEMBRE

Intervention du Président de l'UPA à l'université d'été de l'UNAPL.

19 SEPTEMBRE

Audition du Président de l'UPA sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale, par la commission des Affaires sociales

